



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haut-Rhin

éducation  
nationale



Colmar, le 31 janvier 2013

Madame la directrice académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les professeurs des écoles maternelles

s/c Mesdames les directrices, Messieurs  
les directeurs des écoles maternelles et primaires

à

Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale  
**-pour information-**

### Objet : L'évaluation en maternelle

**Cabinet  
de la directrice  
académique**

**Téléphone**  
03 89 21 56 15

**Fax**  
03 89 24 59 83

**Mél.**  
i68cab@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner  
B.P. 70 548  
68021 Colmar cedex

L'évaluation en maternelle permet d'identifier les réussites et les besoins de chaque élève et s'appuie sur l'observation et l'écoute.

Pour cela, les temps d'observation menés dans les situations diverses de la classe sont le plus souvent complétés par des temps d'évaluation plus formels.

Depuis quelques années, le département du Haut-Rhin a mis à disposition des professeurs des écoles des classes de Grande section des outils d'évaluation à deux moments-clefs de l'année scolaire :

- l'un à mi-année (janvier/février) pour un repérage ciblé des besoins des élèves ;
- l'autre en fin d'année (mai/juin) pour un bilan des acquisitions des élèves en fin d'école maternelle.

Ces outils d'évaluation ont concerné les domaines langagiers et linguistiques (« S'approprier le langage », « Découvrir l'écrit ») et le domaine numérique (« Approcher les quantités et les nombres »).

Ils sont déclinés en un ensemble d'épreuves se déroulant selon des protocoles identiques pour tous sur une période de quatre semaines.

Afin de toujours plus **privilégier une pédagogie de l'encouragement favorable à la réussite de chaque élève, j'ai décidé de donner plus de souplesse à l'évaluation départementale telle qu'elle était appliquée jusqu'alors.**

Je laisse donc aux équipes pédagogiques le soin d'établir elles-mêmes les outils d'évaluation de leurs élèves en veillant à ce que l'évaluation ne soit pas pour l'élève un rendez-vous avec ses difficultés scolaires mais, au contraire, un temps de bilan sur ce qu'il est capable de réaliser.

Comme le souligne le dernier Rapport sur l'Ecole maternelle (Rapport n°2011-108 d'octobre 2011), « il convient de regarder les réussites d'abord, les progrès toujours, au lieu de développer une approche par le manque ou le défaut, de prendre en compte autant les procédures et processus que d'apprécier des « résultats ». »

Vous veillerez par ailleurs à ce que l'évaluation ne soit pas établie et reçue isolément du contexte qui lui donne sens, c'est-à-dire du déroulement des apprentissages concernés, de l'histoire de la classe, de son avancée didactique et du rythme propre à chacun. On ne peut légitimement évaluer que ce qui a été enseigné.

L'évaluation reste l'acte pédagogique par lequel l'enseignant accompagne les progrès de ses élèves : établissement de bilans individuels à intervalles réguliers de ce qui est fait, de ce qui est acquis et définition de buts et perspectives.

Les équipes qui le souhaitent pourront trouver sur le site de la DSDEN du Haut-Rhin les protocoles d'évaluation des années antérieures et sur le site du Ministère de l'éducation nationale divers outils d'évaluation classés par champs de compétences (<http://www.banqoutils.education.gouv.fr>).

**Signé : Maryse SAVOURET**